

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 28 avril 2014
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre cette séance extraordinaire du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et aux représentants de la presse: M. Richard pour le Courrier et M. Fernandez pour le Messenger.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 3 mars 2014
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2014
Modification du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (Palézieux) et la modification du plan des zones approuvé le 24 mai 1985 (Commune de Palézieux) au lieu-dit « En Cramoux » à Palézieux
6. *Divers et propositions individuelles*

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 68. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 3 mars 2014

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications. Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Le PV, sera archivé tel quel et des remerciements sont adressés à la secrétaire pour la tenue de ce PV.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** informe qu'il n'y a pas de communication.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il remercie les membres du Conseil d'être venu aussi nombreux et donne des explications sur la raison de ce Conseil extraordinaire. En effet, l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire bloquerait ce préavis. C'est pour cette raison que la commune doit déposer le plan auprès des services cantonaux avant cette date, en accord avec l'Etat de Vaud qui est au courant de la situation.
- Le Syndic rappelle aux délégués du Conseil auprès d'associations intercommunales, l'importance de participer aux séances de ces dernières, ou de faire passer les informations au suppléant en cas d'empêchement, afin de défendre les intérêts de notre commune.
- Le 4 mai 2014, aura lieu la balade des 10 communes. Le Syndic encourage l'assemblée à participer à cette journée organisée par la commune en collaboration avec les sociétés locales.

PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2014

Modification du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (Palézieux) et la modification du plan des zones approuvé le 24 mai 1985 (Commune de Palézieux) au lieu-dit « En Cramoux » à Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la Commission ad hoc.
- **M. Jean-Paul Gremaud**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Jean-Luc Kissling** remercie la Municipalité des efforts entrepris pour garder l'entreprise Norba dans la commune et par voie de conséquence les emplois qui vont avec. L'ordonnance sur l'aménagement du territoire dans sa teneur actuelle prévoit déjà la compensation des pertes de surfaces d'assolement (SDA). Les quelques 4 ha de SDA perdues doivent donc être compensées. Le rapport d'aménagement établi en vertu de l'art. 47 OAT joint au préavis, précise au point 6.5 que la commune disposerait d'une stratégie globale de compensation. Quelles sont les grandes lignes de cette stratégie globale.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : la question des surfaces d'assolement (SDA), a été discutée avec le canton. Le calcul de ces surfaces avait été effectué l'année passée par un collaborateur. Jusqu'à présent, le canton demandait que la commune ait une stratégie en matière de SDA, stratégie que la Municipalité était en train de mettre en place. M. Sonnay rappelle que la commune est un centre régional reconnu par le plan directeur cantonal et qu'il doit pouvoir se développer, notamment par la création d'infrastructures, comme une école, terrain de sport, etc. Le problème vient de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), et de son ordonnance d'application. Jusqu'à ce que le canton ait adopté son plan directeur, des mesures transitoires seront en vigueur, qui contraindront les communes à compenser toutes les affectations de parcelles agricoles en zone à bâtir.
- **M. Florian Meyer** demande si, d'ici à la réalisation du plan directeur, la commune ne peut plus puiser dans les surfaces agricoles.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que la commune attend des informations du canton dès le 1^{er} mai. Nous sommes dans l'inconnu et plusieurs projets seront en suspens : quartier de la Gare à Palézieux, piste cyclable entre Oron-la-Ville et Palézieux-Village.
- **M. Jean-Luc Kissling** s'inquiète du fort développement de notre commune et demande à la Municipalité de maintenir un maximum de surfaces agricoles car la production locale est importante.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** est d'accord avec cette remarque comme il est agriculteur. Il trouve toutefois regrettable que cette législation fédérale soit aussi abrupte, sans possibilité d'adaptation.
- **M. Alain Maibach** relève que le quartier des Sauges est déjà en zone constructible, donc plus en zone agricole ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond qu'une grande partie du quartier est en zone intermédiaire ou en zone agricole.
- **M. Florian Meyer**, revenant au projet, demande où va se trouver le tronçon pour la mobilité douce.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** répond que, a priori, il est envisagé de réhabiliter l'ancienne voie romaine, mais il n'y a pas encore de trajet précis.
- **M. Florian Meyer** demande plus de précisions. Il voudrait savoir où va se trouver ce chemin depuis la gare.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, mentionne qu'il est trop tôt pour donner des précisions exactes, mais cela ira en direction du centre carcéral.
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée.

Le Préavis 10/2014 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Thierry Cuénoud** : s'agissant des travaux au giratoire de la Longeraie, le panneau indicateur de direction a été enlevé et le trottoir coupé. Il trouve cela dangereux. Il demande également si le changement des panneaux « Déchetterie » est prévu, car ils n'ont pas la même orthographe.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que les travaux sont en cours, de sorte que le trottoir est effectivement coupé, ce qui était inévitable à un moment ou autre. Il relève toutefois que ce trottoir est peu fréquenté, de sorte que cette rupture momentanée n'est pas très problématique. En outre, les employés font attention s'il y a des piétons. De plus, le panneau indicateur de direction a été enlevé provisoirement. Pour les panneaux pour la « Déchetterie », il va voir, mais il semblerait que les deux orthographes (déchetterie et déchèterie soient admises.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour et rappelle que le prochain conseil est fixé au 12 mai 2014 à 19h.

La séance est levée à 20h35.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 7 mai 2014

Le Président

Jean-Luc Schwaar

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire

L. Bard

Lorraine Bard